

Désignation de l'entreprise :		SARL 33 LOCATION										1 2							
Adresse de l'entreprise		6 ALLEE DU BOIS DE LA GRANGE 33610 CANEJAN										Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		4 1 1 5 3 8 0 4 4 0 0 0 2 4										Néant ☐ *							
												Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 3					
												Brut		Amortissements, provisions		Net			
												1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC						
		Frais de développement *	CX										CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG						
		Fonds commercial (1)	AH										AI		15 245				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO						
		Constructions	AP										AQ		66 888				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		9 618				
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		1 090 021				
		Immobilisations en cours	AV										AW						
		Avances et acomptes	AX										AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT						
		Autres participations	CU										CV						
		Créances rattachées à des participations	BB										BC						
		Autres titres immobilisés	BD										BE						
		Prêts	BF										BG						
Autres immobilisations financières *		BH										BI		5 968					
TOTAL (II)		BJ										BK		1 166 527		225 439			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM		12 110				
		En cours de production de biens	BN										BO						
		En cours de production de services	BP										BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS						
		Marchandises	BT										BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		757 409				
		Autres créances (3)	BZ										CA		327 840				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD										CE		5 256				
		Disponibilités	CF										CG		83 123				
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		101				
		TOTAL (III)	CJ										CK		5 256				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW																	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																	
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		1 171 783		1 504 607			
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL 33 LOCATION

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)	DA	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	439 663
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(115 706)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	543 957
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	147 946
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	612
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	529 353
	Dettes fiscales et sociales	DY	239 467
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	43 271
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	960 650
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 504 607
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
		1F	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	960 650
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

33 LOCATION

SARL au capital de 200 000 Euros
Siège social : 6 Impasse du Bois de la Grange
Zone de la Briquetterie
33610 CANEJAN

RCS BORDEAUX 411 538 044

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et les vingt-deux mars
A 10 heures au siège social,

Les associés de la société 33 LOCATION, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros, divisé en 500 parts de 400 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à 15 heures, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre DUBOURG, en sa qualité de gérant associé. Sont présents:

- Monsieur Pierre DUBOURG, titulaire de
QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX parts, ci **490 parts**
 - Monsieur Geoffroy DUBOURG-FELONNEAU, titulaire de
DIX parts, ci **10 parts**
-

Soit au total,
CINQ CENTS parts sociales, ci **500 parts**

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital. En conséquence, l'Assemblée est en mesure de délibérer valablement et est déclarée régulièrement constituée.

- Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des associés :
- le feuille de présence,
 - le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 30 septembre 2023,
 - les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023,
 - le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de commerce,
 - l'inventaire,
 - le texte des résolutions proposées.

TRD

GDF

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables, ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été remis aux associés en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30.09.2023,
- affectation du résultat de cet exercice,
- quitus à la gérance,
- approbation des conventions visées par l'article L.223-19 du Code de commerce,
- constatation des dépenses non déductibles du résultat fiscal,
- distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices
- questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de la gérance. La discussion est déclarée ouverte, le Président répondant à toutes les demandes de renseignements formulées. Enfin, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2023, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, qui font ressortir une perte nette comptable de 115 706 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023, soit la somme de 115 706 €, de la manière qui suit :

- La somme de 115 706 € est affectée au poste « REPORT A NOUVEAU ».

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PRD GDF

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, qui ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30.09.2022	0 euros		
30.09.2021	60 225 euros		
30.09.2020	43 733 euros		

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance, approuve la totalité des conventions détaillées dans ledit rapport et visées par l'article L.223-19 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE, étant précisé que chaque associé s'est abstenu de voter sur l'approbation de la convention dans laquelle il était intéressé directement ou indirectement, et ce, conformément aux dispositions légales.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des Impôts, l'Assemblée générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ont pris en charge **150 €** de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TRD GDF

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par tous les associés.

Monsieur Pierre DUBOURG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Dubourg', written in a cursive style.

Monsieur Geoffroy DUBOURG-FELONNEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Geoffroy Dubourg-Felloneau', written in a cursive style.

33 LOCATION

SARL au capital de 200 000 Euros
Siège social : 6 Impasse du Bois de la Grange
Zone de la Briquetterie
33610 CANEJAN

RCS BORDEAUX 411 538 044

EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MARS 2024

L'Assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023, soit la somme de 115 706 €, de la manière qui suit :

- La somme de 115 706 € est affectée au poste « REPORT A NOUVEAU ».

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023, soit la somme de 115 706 €, de la manière qui suit :

- La somme de 115 706 € est affectée au poste « REPORT A NOUVEAU ».

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifié conforme
Le Gérant



Désignation de l'entreprise SARL 33 LOCATION										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	15 245	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP	66 888	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS	15 138	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	46 011	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	1 143 352	KZ		LA	99 364	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ	
		Avances et acomptes						LK		LL		LM	
		TOTAL III						LN	1 271 389	LO		LP	99 364
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	5 968	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	5 968	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	1 292 601	OH		OJ	99 364
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	15 245	IX	15 245	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	66 888	MI	66 888	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	15 138	ML	15 138	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	46 011	MO	46 011	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	1 242 716	MR	1 242 716	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
		Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III				IY		NG		NH	1 370 753	NI	1 370 753
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	5 968	2G	5 968		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	5 968	2H	5 968		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OK		OL	1 391 966	OM	1 391 966

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 33 LOCATION

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL 33 LOCATION**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	66 888	PW		PX		PY	66 888
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 057	QA	4 562	QB		QC	9 618
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	46 011	QE		QF		QG	46 011
	Matériel de transport	QH	964 322	QI	79 688	QJ		QK	1 044 010
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 082 278	QV	84 250	QW		QX	1 166 527
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 082 278	ØP	84 250	ØQ		ØR	1 166 527

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M0		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des applications concernant cette rubrique sont déposées dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 33 LOCATION		Néant ☐		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	5 256
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E	5 256
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	5 256
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF				
	UG	UH	11 296			
	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032